

DIRECTION DE

l'hôtel de ville place lazare goujon métro gratte-ciel téléphone 04 78 03 67 33 télécopie 04 78 85 21 93 www.villeurbanne.fr www.viva-interactif.com

adresse postale hôtel de ville bp 5051 69601 villeurbanne cedex en rappelant le service concerné

CONTACT PRESSE

Cathy Serra Tél. 04 72 65 80 54 Port. 06 85 48 27 60

cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr

Lancement de la médiation sociale de proximité dans le quartier Jacques-Monod Mercredi 3 juillet à 16h30 au LCR 42 rue Joliot-Curie

En 2017, des actes nuisant au cadre de vie (atteinte à la tranquillité publique et à la cohésion sociale) dans le secteur Monod-Baratin, ont conduit la ville de Villeurbanne à mobiliser les acteurs intervenant dans le quartier. La Ville va dès lors mettre en place et financer (en lien avec les bailleurs sociaux) une action de médiation de proximité portée par le centre social de Cusset, qui compte près de 400 familles adhérentes. Deux médiateurs de proximité ont ainsi être recrutés (un poste est financé par l'État et l'autre par la Ville et les bailleurs sociaux). La signature de la charte de déontologie aura lieu mercredi 3 juillet à 16h30 au LCR Jacques-Monod en présence de Patrick Ardisson, délégué du Préfet et Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne.

L'intervention des médiateurs « hors les murs » (espaces communs des résidences, voie publique, sortie des établissements scolaires, etc.) permettra de garantir une présence sociale quotidienne, aux heures de vie des habitantes et habitants. Ils auront notamment pour mission de faciliter leur participation aux activités proposées par le centre social. Ils iront à la rencontre des personnes pour se faire connaître, repérer les nouveaux besoins et attentes des jeunes ou de leur famille, entretenir des relations entre habitants positives, prévenir les situations conflictuelles et ramener un climat plus apaisé.

Ce dispositif a été décidé à la suite d'une étude menée auprès des professionnels du territoire (entretiens individuels avec les travailleurs sociaux, la communauté éducative, les forces de l'ordre, les bailleurs, etc.) et des habitants (consultation conduite par une habitante du quartier). Il s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation qui fera l'objet d'une évaluation.